



LA COMPTABILITÉ



Le service comptabilité assure la gestion des comptes des majeurs protégés et du service AGBF dans le respect de la séparation ordonnateur/payeur, la législation en vigueur et les procédures internes

En quoi ça consiste ?

Comptable principal

- Coordination de l'équipe comptable
- Opérations transverses
- Référent T-Win et @rchiGED
- Traitement des opérations comptables courantes

Comptable

- Traitement des opérations comptables courantes
- Elaboration des comptes de gestion
 - Traitement du fichier CAF
 - Courrier et échanges (banques partenaires, FICOBA, fournisseurs)
 - Alerte les MJPM/DPF en cas d'incident sur les comptes
 - Conseille les MJPM pour placements ou déplacements d'argent

Profil

